



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

Gestion de la Fin de contrat



■ Document mis à jour le 27 octobre 2025

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

En cas de sortie d'un salarié, les informations relatives à la **Fin de contrat** doivent être complétées dans le programme, afin de permettre le calcul des bulletins de paie et la génération de la **DSN Fin de contrat de travail unique**.

Cette fiche présente les différentes données à renseigner en fonction du motif de sortie du salarié.

SOMMAIRE

LE SCÉNARIO DE FIN DE CONTRAT.....4

Les différents accès au scénario de fin de contrat..... 4

Saisie des données de fin de contrat..... 7

- Motifs 059 - Démission, 081 - Fin de contrat d'apprentissage et 035 - Fin de période d'essai à l'initiative du salarié.....8
- Motif 031 - Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel.....11
- Motifs 020 - Licenciement pour autre motif, 087 - Licenciement pour faute grave et 088 - Licenciement pour faute lourde.....14
- Motif 034 - Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur.....17
- Motif 043 - Rupture conventionnelle individuelle.....20
- Motif 038 - Mise à la retraite par l'employeur.....23
- Motif 039 - Départ à la retraite à l'initiative du salarié.....26

CALCUL DES BULLETINS..... 29

Calcul des indemnités de fin de contrat selon les motifs de sortie.....29

- Motifs 059 - Démission, 081 - Fin de contrat d'apprentissage et 035 - Fin de période d'essai à l'initiative du salarié.....29
- Motif 031 - Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel.....30
- Motifs 020 - Licenciement pour autre motif, 087 - Licenciement pour faute grave et 088 - Licenciement pour faute lourde.....31
- Motif 034 - Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur.....32
- Motif 043 - Rupture conventionnelle individuelle.....33
- Motif 038 - Mise à la retraite par l'employeur.....34
- Motif 039 - Départ à la retraite à l'initiative du salarié.....35

■ SOMMAIRE

CALCUL DES DSN FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL UNIQUE.....36

Types d'indemnités de fin de contrat selon les motifs de sortie..... 37

- Motifs 059 - Démission, 081 - Fin de contrat d'apprentissage et 035 - Fin de période d'essai à l'initiative du salarié.....37
- Motif 031 - Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel.....38
- Motifs 020 - Licenciement pour autre motif, 087 - Licenciement pour faute grave et 088 - Licenciement pour faute lourde.....39
- Motif 034 - Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur.....40
- Motif 043 - Rupture conventionnelle individuelle.....41
- Motif 038 - Mise à la retraite par l'employeur.....42
- Motif 039 - Départ à la retraite à l'initiative du salarié.....43

FICHE DE SYNTHÈSE

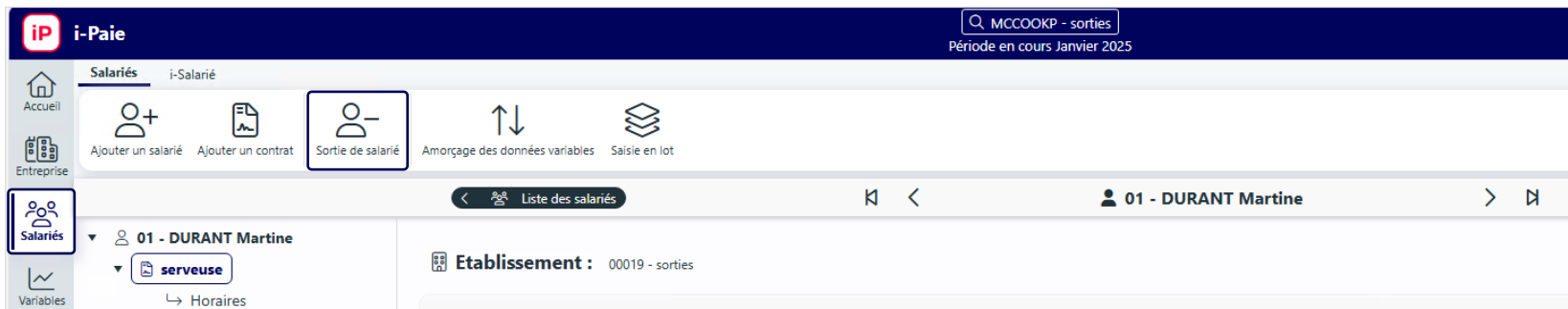
GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

LE SCÉNARIO DE FIN DE CONTRAT

Les différents accès au scénario de fin de contrat

Le **scénario de fin de contrat** permet de renseigner l'ensemble des informations nécessaires lors de la sortie d'un salarié.

Dans **i-Paie**, accéder au menu **Salariés** puis cliquer sur **Sortie de salarié** :



La fenêtre de **Sortie d'un salarié** apparaît :

The screenshot shows a dialog box titled 'Sortie d'un salarié'. It has a dark blue header with a close button (X). The main area contains two fields: 'Salarié (contrat) : DURANT Martine - 01-00001 serveuse' and 'Date de fin du contrat : 31012025'. Below these fields are two buttons: 'Compléter les modalités de sortie' (highlighted with a red box) and 'Annuler'.

Sélectionner le salarié concerné
et saisir la **Date de fin du contrat**.

Puis, cliquer sur **Compléter les modalités de sortie**.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

L'accès au **scénario de fin de contrat** peut se faire également depuis le **Contrat du salarié**, une fois les données de fin de contrat renseignées :

Salariés ▾ 01 - DURANT Martine

Variables

- serveuse
 - Horaires
 - Organismes
 - Salaire de Base
 - Options légales
 - Compteurs
- Documents
- Ancienneté

Etablissement : 00019 - sorties

Convention collective

Convention collective applicable* : 9999 - Absence de C.C./ Durée des congés payés : code du travail, art.L3141-3 à L3141-20/ Durée du préavis : code du travail, art. L.1237-1 à L.1237-5

Paramétrage conventionnel : Congés payés : L.3141-3 à L.3141-11 et L.3141-19 / Durée de Préavis : L.1234-1 L.1234-2 L.1237-1 L.1237-6 L.1237-10

Libellé de l'emploi* : serveuse

Période d'emploi

Date début du contrat : 01/01/2020 Date d'autorisation d'embauche : DPAE effectuée ☐

Date de transfert du contrat : Bulletin(s) différé(s) ☐ Bulletin(s) post-sortie ☐

Avenant

Période d'essai

☐ Période d'essai

☐ Fin de période d'essai

Fin de contrat

Date fin du contrat : 31/01/2025 Dernier jour travaillé (Fin contrat) : 31/01/2025 Date d'autorisation de licenciement :

Motif de fin de contrat : 059 - Démission

Scénario de fin de contrat

Afficher les contrats désactivés

Compléter les variables

Supprimer ce contrat Réinitialiser ce contrat Annuler l'entrée

Saisir la **Date de fin du contrat**, le **Dernier jour travaillé** et le **Motif de fin de contrat**, puis cliquer sur **Scénario de fin de contrat**.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Le **scénario de fin de contrat** est également accessible directement dans le menu **Accueil**, dans le cas où la **Date de fin de contrat** a été préalablement renseignée.

The screenshot shows the i-Paie interface for a company named MCCOOKP. The 'Variables de paie' section is active, showing the period 'janvier 2025'. Under 'Validation des sorties (1)', there is an entry for '01 - DURANT Martine' with a date of '31/01/2025' and a right-pointing arrow. A callout box points to this arrow with the text: 'Cliquer sur la flèche pour accéder au **scénario de fin de contrat**.'

Dans le cas d'un salarié en **CDD**, la sortie se fait dans les **Variables de paie - Validation sorties CDD** :

The screenshot shows the i-Paie interface for the 'Variables de paie' section. The 'Validation sorties CDD' option is highlighted in the top navigation bar. Below, the '00019 - SASU sorties - Synthèse' section is visible, showing a table with columns: Statut, Matricule, Salarié, Libelle de l'emploi, Service, Planning, Heures, and Variables paramétrées. The table is currently empty.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Sélectionner le salarié concerné puis cliquer sur **Valider la saisie** :

Validation sorties CDD

Service / Équipe

Aucun Service existant

Établissement(s)

MCCOOKP - SASU sorties / 00019

Contrat(s)

01 - DURANT Martine / 20250131 serveuse

✓ Valider la saisie

✕ Annuler

Saisie des données de fin de contrat

Le **scénario de fin de contrat** se décompose en 4 onglets :

- Modalités de sortie
- Indemnités
- Récapitulatif
- Validation des variables

Les données à renseigner varient en fonction du **Motif de rupture du contrat**.

À NOTER

La validation de la saisie ne permet pas d'accéder directement au **scénario de fin de contrat**. Aller dans le menu **Accueil** - tuile **Variables de paie**, comme indiqué précédemment pour pouvoir procéder à la saisie des données de sortie du salarié.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

Salarié (contrat) DURANT Martine - 01 serveuse

Date fin du contrat 31/01/2025

Motif de rupture du contrat Démission

Notification de la rupture du contrat

☐ Plan de sauvegarde de l'emploi

Statut particulier du salarié

☐ Transaction en cours

☐ Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif

Dernier jour travaillé et payé 31/01/2025

Préavis 90 - pas de clause de préavis applicable

+ Ajouter un type de préavis

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motifs 059 - Démission, 081 - Fin de contrat d'apprentissage et 035 - Fin de période d'essai à l'initiative du salarié

Modalités de sortie

La **Date de fin de contrat**, le **Motif de rupture du contrat** ainsi que la **Date du dernier jour travaillé et payé** se renseignent automatiquement.

The screenshot shows a web interface for 'Modalités de sortie' (Exit Modalities). The breadcrumb trail is: **Modalités de sortie** > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables.

Salarier (contrat): DURANT Martine - 01 serveuse

Date fin du contrat: 31/01/2025

Motif de rupture du contrat: Démission

Notification de la rupture du contrat: [Calendar icon]

☐ Plan de sauvegarde de l'emploi

Statut particulier du salarié: [Dropdown menu]

☐ Transaction en cours

☐ Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif ⓘ

Dernier jour travaillé et payé: 31/01/2025

Préavis: 90 - pas de clause de préavis applicable [Dropdown menu]

+ Ajouter un type de préavis

Buttons at the bottom: → Suivant, [Icon] Enregistrer, X Annuler

Callout 1 (pink box): Indiquer la date de **Notification de la rupture du contrat** dans le cas d'une **Démission** ou d'une **Fin de période d'essai à l'initiative du salarié**.

Callout 2 (pink box): Par défaut, le préavis sélectionné est **90 - Pas de clause de préavis applicable**. Celui-ci peut toutefois être modifié via le menu déroulant.

Cocher ensuite les cases prévues à cet effet :

- Si la démission fait partie d'un plan de sauvegarde de l'emploi.
- Lorsqu'une transaction est en cours.
- Dans le cas où l'affiliation du salarié au contrat collectif est maintenue.

Une fois les données complétées, cliquer sur **Suivant** ou sur l'onglet **Indemnités** pour accéder à la prochaine étape.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Indemnités

Dans cet onglet, aucune donnée n'est à renseigner :

Modalités de sortie > **Indemnités** > Récapitulatif > Validation des variables

Cette sortie ne donne pas lieu à une indemnité légale

Récapitulatif

L'onglet **Récapitulatif** reprend les informations saisies dans les **Modalités de sortie** et les **Indemnités**.

Modalités de sortie > Indemnités > **Récapitulatif** > Validation des variables

Modalités de sortie 
Date de fin du contrat : 31 janvier 2025
Motif de la rupture : Démission
Plan de sauvegarde de l'emploi : Non
Transaction en cours : Non
Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif : Non
Dernier jour travaillé : 31 janvier 2025
Type de préavis : 90 - pas de clause de préavis applicable

→ Poursuivre vers la validation

← Précédent **Enregistrer et fermer** X Annuler

Cliquer sur **Poursuivre vers la validation** pour sauvegarder les données saisies et accéder aux **Variables de paie**.

Cliquer sur **Enregistrer et fermer** pour sauvegarder les données saisies et accéder à l'écran d'accueil.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Validation des variables

Il est possible ici de vérifier les variables présentes dans le dernier bulletin du salarié et de les modifier si nécessaire.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

<

Janvier 2025

>

✎ Valider la sortie du salarié >

Une fois les données contrôlées, cliquer sur l'icône de validation de sortie du salarié.

M 1	J 2	V 3	S 4	D 5	L 6	M 7	M 8	J 9	V 10	S 11	D 12	L 13	M 14	M 15	J 16	V 17	S 18	D 19	L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	S 25	D 26	L 27	M 28	M 29	J 30	V 31	Total
7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00											105:00

🕒 Heures

→

📁 Variables paramétrées

→

📅 Variables ponctuelles

→

▶ Simuler le bulletin

← Précédent

📄 Enregistrer

✕ Annuler

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 031 : Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel

Modalités de sortie

La **Date de fin de contrat**, le **Motif de rupture du contrat** ainsi que la **Date du dernier jour travaillé et payé** se renseignent automatiquement.

The screenshot displays the 'Modalités de sortie' (Exit Modalities) form. At the top, a breadcrumb trail shows: **Modalités de sortie** > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables. The form contains the following fields and options:

- Salaré (contrat)**: DUPONT Pascal - 02 serveur
- Date fin du contrat**: 31/01/2025 (with a calendar icon)
- Motif de rupture du contrat**: Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel
- Statut particulier du salarié**: A dropdown menu.
- ☐ Transaction en cours
- ☐ Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif (with an information icon)
- Dernier jour travaillé et payé**: 31/01/2025 (with a calendar icon)
- Préavis**: A dropdown menu showing '90 - pas de clause de préavis applicable'. Below it is a button '+ Ajouter un type de préavis'.
- At the bottom right, three buttons: **→ Suivant** (highlighted with a red box), **Enregistrer** (with a save icon), and **Annuler** (with a close icon).

Par défaut, le préavis sélectionné est **90 - Pas de clause de préavis applicable**. Celui-ci peut toutefois être modifié via le menu déroulant.

Cocher ensuite les cases prévues à cet effet :

- Lorsqu'une transaction est en cours.
- Dans le cas où l'affiliation du salarié au contrat collectif est maintenue.

Une fois les données complétées, cliquer sur **Suivant** ou sur l'onglet **Indemnités** pour accéder à la prochaine étape.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Indemnités

Lorsque l'antériorité des données est suffisante, l'indemnité de fin de contrat est calculée automatiquement par défaut. Son montant correspond à **10 %** de la rémunération brute totale perçue durant toute la durée du contrat.

En revanche, si les données disponibles sont insuffisantes, le calcul automatique n'est pas effectué et le message suivant apparaît :
« **L'antériorité des données est insuffisante pour calculer automatiquement l'indemnité de précarité** ».

Modalités de sortie > **Indemnités** > Récapitulatif > Validation des variables

Indemnité de précarité ☒ Saisir le taux ☐ Saisir le montant ☐ Neutraliser l'indemnité

Taux de l'indemnité de précarité

L'antériorité des données est insuffisante pour calculer automatiquement l'indemnité de précarité

Brut total versé pendant le contrat

Les champs proposés varient en fonction de l'option sélectionnée au niveau du champ **Indemnité de précarité** :

Modalités de sortie > **Indemnités** > Récapitulatif > Validation des variables

Indemnité de précarité ☐ Saisir le taux ☒ Saisir le montant ☐ Neutraliser l'indemnité

Montant de l'indemnité de précarité

L'antériorité des données est insuffisante pour calculer automatiquement l'indemnité de précarité

Modalités de sortie > **Indemnités** > Récapitulatif > Validation des variables

Indemnité de précarité ☐ Saisir le taux ☐ Saisir le montant ☒ Neutraliser l'indemnité

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Récapitulatif

L'onglet **Récapitulatif** reprend les informations saisies dans les **Modalités de sortie** et les **Indemnités**.

Modalités de sortie > Indemnités > **Récapitulatif** > Validation des variables

Modalités de sortie
Date de fin du contrat : 31 janvier 2025
Motif de la rupture : Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel
Transaction en cours : Non
Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif : Non
Dernier jour travaillé : 31 janvier 2025
Type de préavis : 90 - pas de clause de préavis applicable

Indemnités
Indemnité de précarité : Neutralisée

Cliquer sur **Enregistrer et fermer** pour sauvegarder les données saisies et accéder à l'écran d'accueil.

← Précédent **Enregistrer et fermer** × Annuler

→ Poursuivre vers la validation

Cliquer sur **Poursuivre vers la validation** pour sauvegarder les données saisies et accéder aux **Variables de paie**.

Validation des variables

Il est possible ici de vérifier les variables présentes dans le dernier bulletin du salarié et de les modifier si nécessaire.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

◀ Janvier 2025 ▶

✎ Valider la sortie du salarié ➤

M 1	J 2	V 3	S 4	D 5	L 6	M 7	M 8	J 9	V 10	S 11	D 12	L 13	M 14	M 15	J 16	V 17	S 18	D 19	L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	S 25	D 26	L 27	M 28	M 29	J 30	V 31	Total
7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00											105:00

Une fois les données contrôlées, cliquer sur l'icône de validation de sortie du salarié.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

- ☐ Motifs 020 - Licenciement pour autre motif, 087 - Licenciement pour faute grave et 088 - Licenciement pour faute lourde

Modalités de sortie

La **Date de fin de contrat**, le **Motif de rupture du contrat** ainsi que la **Date du dernier jour travaillé et payé** se renseignent automatiquement.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

Salarié (contrat) DURANT Martine - 01 serveuse Date fin du contrat 31/01/2025

Motif de rupture du contrat Licenciement pour autre motif

Notification de la rupture du contrat [calendar icon]

Engagement de la procédure de licenciement [calendar icon]

☐ Plan de sauvegarde de l'emploi

Statut particulier du salarié [dropdown menu]

☐ Transaction en cours

☐ Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif ⓘ

Dernier jour travaillé et payé 31/01/2025

Préavis 90 - pas de clause de préavis applicable

+ Ajouter un type de préavis

→ Suivant Enregistrer Annuler

Indiquer la date de **Notification de la rupture du contrat** et la date d'**Engagement de la procédure de licenciement**.

Par défaut, le préavis sélectionné est **90 - Pas de clause de préavis applicable**. Celui-ci peut toutefois être modifié via le menu déroulant.

Une fois les données complétées, cliquer sur **Suivant** ou sur l'onglet **Indemnités** pour accéder à la prochaine étape.

Cocher ensuite les cases prévues à cet effet :

- Si le licenciement fait partie d'un plan de sauvegarde de l'emploi.
- Lorsqu'une transaction est en cours.
- Dans le cas où l'affiliation du salarié au contrat collectif est maintenue.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Indemnités

Afin d'appliquer les différentes règles sociales et fiscales aux indemnités versées au salarié lors du licenciement, saisir les informations suivantes :

Modalités de sortie > **Indemnités** > Récapitulatif > Validation des variables

Brut de l'année civile précédente	
Montant total de l'indemnité légale	
Montant total de l'indemnité conventionnelle	
Montant de l'indemnité transactionnelle	

Ces champs sont facultatifs dès lors qu'un des deux montants (**indemnité légale** ou **conventionnelle**) a été renseigné.

L'**indemnité transactionnelle** s'ajoutera au montant le plus élevé entre le montant de l'**indemnité légale** et le montant de l'**indemnité conventionnelle**.

Récapitulatif

L'onglet **Récapitulatif** reprend les informations saisies dans les **Modalités de sortie** et les **Indemnités**.

Modalités de sortie > Indemnités > **Récapitulatif** > Validation des variables

Modalités de sortie

Date de fin du contrat : 31 janvier 2025
Motif de la rupture : Licenciement pour autre motif
Notification de la rupture : 15 janvier 2025
Engagement de la procédure de licenciement : 15 janvier 2025
Plan de sauvegarde de l'emploi : Non
Transaction en cours : Non
Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif : Non
Dernier jour travaillé : 31 janvier 2025
Type de préavis : 90 - pas de clause de préavis applicable

Indemnités

Brut de l'année civile précédente : 24000,00
Montant total de l'indemnité légale : 3000,00
Montant total de l'indemnité conventionnelle : 3200,00
Montant de l'indemnité transactionnelle : 200,00

← Précédent **→ Poursuivre vers la validation** Annuler

Cliquer sur **Poursuivre vers la validation** pour sauvegarder les données saisies et accéder aux **Variables de paie**.

Cliquer sur **Enregistrer et fermer** pour sauvegarder les données saisies et accéder à l'écran d'accueil.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Validation des variables

Il est possible ici de vérifier les variables présentes dans le dernier bulletin du salarié et de les modifier si nécessaire.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

◀ Janvier 2025 ▶

✎ Valider la sortie du salarié ▶

M 1	J 2	V 3	S 4	D 5	L 6	M 7	M 8	J 9	V 10	S 11	D 12	L 13	M 14	M 15	J 16	V 17	S 18	D 19	L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	S 25	D 26	L 27	M 28	M 29	J 30	V 31	Total
7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00											105:00

🕒 Heures →

📁 Variables paramétrées →

📋 Variables ponctuelles →

Une fois les données contrôlées, cliquer sur l'icône de validation de sortie du salarié.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 034 : Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur

Modalités de sortie

La **Date de fin de contrat**, le **Motif de rupture du contrat** ainsi que la **Date du dernier jour travaillé et payé** se renseignent automatiquement.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

Salarié (contrat) DURANT Martine - 01 serveuse Date fin du contrat 31/01/2025

Motif de rupture du contrat Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur

Notification de la rupture du contrat 15/01/2025

Statut particulier du salarié

☐ Transaction en cours

☐ Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif

Dernier jour travaillé et payé 31/01/2025

Préavis 60 - Délai de prévenance

Début 15/01/2025 Fin 31/01/2025

+ Ajouter un type de préavis

→ Suivant Enregistrer X Annuler

Indiquer la date de **Notification de la rupture du contrat**.

Par défaut, le préavis sélectionné est **60 - Délai de prévenance**. Celui-ci peut toutefois être modifié via le menu déroulant. Saisir les dates de début et de fin.

Une fois les données complétées, cliquer sur **Suivant** ou sur l'onglet **Indemnités** pour accéder à la prochaine étape.

Cocher ensuite les cases prévues à cet effet :

- Lorsqu'une transaction est en cours.
- Dans le cas où l'affiliation du salarié au contrat collectif est maintenue.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Indemnités

Saisir le **Montant de l'indemnité compensatrice de prévenance** si le salarié en bénéficie :

Modalités de sortie > **Indemnités** > Récapitulatif > Validation des variables

Montant de l'indemnité compensatrice de prévenance ⓘ

Récapitulatif

L'onglet **Récapitulatif** reprend les informations saisies dans les **Modalités de sortie** et les **Indemnités**.

Modalités de sortie > Indemnités > **Récapitulatif** > Validation des variables

Modalités de sortie

Date de fin du contrat : 31 janvier 2025
Motif de la rupture : Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur
Notification de la rupture : 15 janvier 2025
Transaction en cours : Non
Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif : Non
Dernier jour travaillé : 31 janvier 2025
Type de préavis : 60 - Délai de prévenance
Début de préavis : 15 janvier 2025
Fin de préavis : 31 janvier 2025

Indemnités

Montant de l'indemnité compensatrice de prévenance : 0,00

← Précédent **Enregistrer et fermer** → Poursuivre vers la validation X Annuler

Cliquer sur **Poursuivre vers la validation** pour sauvegarder les données saisies et accéder aux **Variables de paie**.

Cliquer sur **Enregistrer et fermer** pour sauvegarder les données saisies et accéder à l'écran d'accueil.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Validation des variables

Il est possible ici de vérifier les variables présentes dans le dernier bulletin du salarié et de les modifier si nécessaire.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

◀ Janvier 2025 ▶

✎ Valider la sortie du salarié ➡

M 1	J 2	V 3	S 4	D 5	L 6	M 7	M 8	J 9	V 10	S 11	D 12	L 13	M 14	M 15	J 16	V 17	S 18	D 19	L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	S 25	D 26	L 27	M 28	M 29	J 30	V 31	Total
7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00											105:00

🕒 Heures ➡

📁 Variables paramétrées ➡

📄 Variables ponctuelles ➡

Une fois les données contrôlées, cliquer sur l'icône de validation de sortie du salarié.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 043 : Rupture conventionnelle individuelle

Modalités de sortie

La **Date de fin de contrat**, le **Motif de rupture du contrat** ainsi que la **Date du dernier jour travaillé et payé** se renseignent automatiquement.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

Salarier (contrat) DURANT Martine - 01 serveuse Date fin du contrat 31/01/2025

Motif de rupture du contrat Rupture conventionnelle

Notification de la rupture du contrat 15/01/2025

Signature de la convention de rupture 15/01/2025

☐ Salarier en droit de bénéficier d'une pension de vieillesse

Statut particulier du salarié

☐ Transaction en cours

☐ Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif

Dernier jour travaillé et payé 31/01/2025

Préavis 90 - pas de clause de préavis applicable

+ Ajouter un type de préavis

→ Suivant Enregistrer Annuler

Indiquer les dates de **Notification de la rupture du contrat** et de **Signature de la convention de rupture**.

Par défaut, le préavis sélectionné est **90 - Pas de clause de préavis applicable**. Celui-ci peut toutefois être modifié via le menu déroulant.

Une fois les données complétées, cliquer sur **Suivant** ou sur l'onglet **Indemnités** pour accéder à la prochaine étape.

Cocher ensuite les cases prévues à cet effet :

- Si le salarié est en droit de bénéficier d'une pension de vieillesse.
- Lorsqu'une transaction est en cours.
- Dans le cas où l'affiliation du salarié au contrat collectif est maintenue.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Indemnités

Afin d'appliquer les différentes règles sociales et fiscales aux indemnités versées au salarié lors du licenciement, saisir les informations suivantes :

The screenshot shows the 'Indemnités' tab selected in the breadcrumb navigation: Modalités de sortie > **Indemnités** > Récapitulatif > Validation des variables. Below the navigation bar, there are four input fields:

- Brut de l'année civile précédente
- Montant total de l'indemnité légale
- Montant total de l'indemnité conventionnelle
- Montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle

Two callout boxes provide additional information:

- A pink box with a dashed line pointing to the 'Montant total de l'indemnité légale' and 'Montant total de l'indemnité conventionnelle' fields: "Ces champs sont facultatifs dès lors qu'un des deux montants (**indemnité légale** ou **conventionnelle**) a été renseigné."
- A pink box with a dashed line pointing to the 'Montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle' field: "Ce montant sera reporté sur le bulletin."

Récapitulatif

L'onglet **Récapitulatif** reprend les informations saisies dans les **Modalités de sortie** et les **Indemnités**.

The screenshot shows the 'Récapitulatif' tab selected in the breadcrumb navigation: Modalités de sortie > Indemnités > **Récapitulatif** > Validation des variables. The page is divided into two main sections:

- Modalités de sortie**:
 - Date de fin du contrat : 31 janvier 2025
 - Motif de la rupture : Rupture conventionnelle
 - Notification de la rupture : 15 janvier 2025
 - Signature de la convention de rupture : 15 janvier 2025
 - Salarié en droit de bénéficier d'une pension de vieillesse : Non
 - Transaction en cours : Non
 - Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif : Non
 - Dernier jour travaillé : 31 janvier 2025
 - Type de préavis : 90 - pas de clause de préavis applicable
- Indemnités**:
 - Brut de l'année civile précédente : 22750,56
 - Montant total de l'indemnité légale : 189588,00
 - Montant total de l'indemnité conventionnelle : 1516,70
 - Montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle : 1895,88

At the bottom of the page, there are three buttons: "← Précédent", "Enregistrer et fermer" (highlighted with a red box), and "X Annuler". A callout box points to the "Enregistrer et fermer" button: "Cliquez sur **Enregistrer et fermer** pour sauvegarder les données saisies et accéder à l'écran d'accueil."

Another callout box points to the "Poursuivre vers la validation" button (which is not visible in the screenshot but is mentioned in the text): "Cliquez sur **Poursuivre vers la validation** pour sauvegarder les données saisies et accéder aux **Variables de paie**."

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Validation des variables

Il est possible ici de vérifier les variables présentes dans le dernier bulletin du salarié et de les modifier si nécessaire.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

◀ Janvier 2025 ▶

✎ Valider la sortie du salarié ➤

M 1	J 2	V 3	S 4	D 5	L 6	M 7	M 8	J 9	V 10	S 11	D 12	L 13	M 14	M 15	J 16	V 17	S 18	D 19	L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	S 25	D 26	L 27	M 28	M 29	J 30	V 31	Total
7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00											105:00

🕒 Heures ➔

📄 Variables paramétrées ➔

📋 Variables ponctuelles ➔

Une fois les données contrôlées, cliquer sur l'icône de validation de sortie du salarié.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 038 : Mise à la retraite par l'employeur

Modalités de sortie

La **Date de fin de contrat**, le **Motif de rupture du contrat** ainsi que la **Date du dernier jour travaillé et payé** se renseignent automatiquement.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

Salarié (contrat) DURANT Martine - 01 serveuse

Date fin du contrat 31/01/2025

Motif de rupture du contrat Mise à la retraite par l'employeur

Notification de la rupture du contrat 15/01/2025

Statut particulier du salarié

☐ Transaction en cours

☐ Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif ⓘ

Dernier jour travaillé et payé 31/01/2025

Préavis 90 - pas de clause de préavis applicable

+ Ajouter un type de préavis

→ Suivant Enregistrer Annuler

Indiquer la date de **Notification de la rupture du contrat**.

Par défaut, le préavis sélectionné est **90 - Pas de clause de préavis applicable**. Celui-ci peut toutefois être modifié via le menu déroulant.

Cocher ensuite les cases prévues à cet effet :

- Lorsqu'une transaction est en cours.
- Dans le cas où l'affiliation du salarié au contrat collectif est maintenue.

Une fois les données complétées, cliquer sur **Suivant** ou sur l'onglet **Indemnités** pour accéder à la prochaine étape.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Indemnités

Afin d'appliquer les différentes règles sociales et fiscales aux indemnités versées au salarié lors du licenciement, saisir les informations suivantes :

The screenshot shows the 'Indemnités' tab with the following fields:

- Brut de l'année civile précédente
- Montant total de l'indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur
- Montant total de l'indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur (0)
- Montant de l'indemnité transactionnelle (with an information icon)

Annotations:

- Ces champs sont facultatifs dès lors qu'un des deux montants (**indemnité légale** ou **conventionnelle**) a été renseigné.
- L'**indemnité transactionnelle** s'ajoutera au montant le plus élevé entre le montant de l'**indemnité légale** et le montant de l'**indemnité conventionnelle**.

Récapitulatif

L'onglet **Récapitulatif** reprend les informations saisies dans les **Modalités de sortie** et les **Indemnités**.

The screenshot shows the 'Récapitulatif' tab with the following sections:

- Modalités de sortie**
 - Date de fin du contrat : 31 janvier 2025
 - Motif de la rupture : Mise à la retraite par l'employeur
 - Notification de la rupture : 15 janvier 2025
 - Transaction en cours : Non
 - Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif : Non
 - Dernier jour travaillé : 31 janvier 2025
 - Type de préavis : 90 - pas de clause de préavis applicable
- Indemnités**
 - Brut de l'année civile précédente : 22750,00
 - Montant total de l'indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur : 1895,88
 - Montant total de l'indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur : 1516,70

Buttons at the bottom:

- ← Précédent
- Enregistrer et fermer (highlighted with a red box)
- Poursuivre vers la validation
- Annuler

Annotations:

- Cliquer sur **Poursuivre vers la validation** pour sauvegarder les données saisies et accéder aux **Variables de paie**.
- Cliquer sur **Enregistrer et fermer** pour sauvegarder les données saisies et accéder à l'écran d'accueil.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Validation des variables

Il est possible ici de vérifier les variables présentes dans le dernier bulletin du salarié et de les modifier si nécessaire.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

◀

Janvier 2025

📅

▶

✎ Valider la sortie du salarié ➡

M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00											105:00

🕒 Heures ➡

📄 Variables paramétrées ➡

📋 Variables ponctuelles ➡

Une fois les données contrôlées, cliquer sur l'icône de validation de sortie du salarié.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 039 : Départ à la retraite à l'initiative du salarié

Modalités de sortie

La **Date de fin de contrat**, le **Motif de rupture du contrat** ainsi que la **Date du dernier jour travaillé et payé** se renseignent automatiquement.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

Salarié (contrat) DURANT Martine - 01 serveuse Date fin du contrat 31/01/2025

Motif de rupture du contrat Départ à la retraite à l'initiative du salarié

☐ Plan de sauvegarde de l'emploi

Statut particulier du salarié

☐ Transaction en cours

☐ Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif

Dernier jour travaillé et payé 31/01/2025

Préavis 90 - pas de clause de préavis applicable

+ Ajouter un type de préavis

→ Suivant Enregistrer Annuler

Par défaut, le préavis sélectionné est **90 - Pas de clause de préavis applicable**. Celui-ci peut toutefois être modifié via le menu déroulant.

Cocher ensuite les cases prévues à cet effet :

- Si le départ à la retraite fait suite à un plan de sauvegarde de l'emploi.
- Lorsqu'une transaction est en cours.
- Dans le cas où l'affiliation du salarié au contrat collectif est maintenue.

Une fois les données complétées, cliquer sur **Suivant** ou sur l'onglet **Indemnités** pour accéder à la prochaine étape.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Indemnités

Afin d'appliquer les différentes règles sociales et fiscales aux indemnités versées au salarié lors du licenciement, saisir les informations suivantes :

Modalités de sortie > **Indemnités** > Récapitulatif > Validation des variables

Montant total de l'indemnité légale de départ à la retraite du salarié	
Montant total de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié	
Montant de l'indemnité transactionnelle	
Montant total de l'indemnité légale de licenciement (PSE)	
Montant total de l'indemnité conventionnelle de licenciement (PSE)	

Ces champs apparaissent dans le cas où le **Plan de sauvegarde de l'emploi** a été coché dans les **Modalités de sortie**.

Ces champs sont facultatifs dès lors qu'un des deux montants (**indemnité légale** ou **conventionnelle**) a été renseigné.

L'**indemnité transactionnelle** s'ajoutera au montant le plus élevé entre le montant de l'**indemnité légale** et le montant de l'**indemnité conventionnelle**.

Récapitulatif

L'onglet **Récapitulatif** reprend les informations saisies dans les **Modalités de sortie** et les **Indemnités**.

Modalités de sortie > Indemnités > **Récapitulatif** > Validation des variables

Modalités de sortie

Date de fin du contrat : 31 janvier 2025
Motif de la rupture : Départ à la retraite à l'initiative du salarié
Plan de sauvegarde de l'emploi : Non
Transaction en cours : Non
Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif : Non
Dernier jour travaillé : 31 janvier 2025
Type de préavis : 90 - pas de clause de préavis applicable

Indemnités

Montant total de l'indemnité légale de départ à la retraite du salarié : 3100,00
Montant total de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié : 4000,00
Montant de l'indemnité transactionnelle : 500,00

← Précédent **Enregistrer et fermer** → Poursuivre vers la validation X Annuler

Cliquer sur **Poursuivre vers la validation** pour sauvegarder les données saisies et accéder aux **Variables de paie**.

Cliquer sur **Enregistrer et fermer** pour sauvegarder les données saisies et accéder à l'écran d'accueil.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Validation des variables

Il est possible ici de vérifier les variables présentes dans le dernier bulletin du salarié et de les modifier si nécessaire.

Modalités de sortie > Indemnités > Récapitulatif > Validation des variables

◀ Janvier 2025 ▶

✎ Valider la sortie du salarié ▶

M 1	J 2	V 3	S 4	D 5	L 6	M 7	M 8	J 9	V 10	S 11	D 12	L 13	M 14	M 15	J 16	V 17	S 18	D 19	L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	S 25	D 26	L 27	M 28	M 29	J 30	V 31	Total
7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00	7:00	7:00	7:00			7:00	7:00											105:00

🕒 Heures →

📄 Variables paramétrées →

📄 Variables ponctuelles →

Une fois les données contrôlées, cliquer sur l'icône de validation de sortie du salarié.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

CALCUL DES BULLETINS

- Calcul des indemnités de fin de contrat selon les motifs de sortie
 - Motifs 059 - Démission, 081 - Fin de contrat d'apprentissage et 035 - Fin de période d'essai à l'initiative du salarié

Exemple d'un bulletin suite à une démission.

EMPLOYEUR

CONVENTION COLLECTIVE

6000 - Absence de C.C./Quatre des comptes payés : code du travail, art. L3141-3 à L3141-209
Quatre des comptes payés : code du travail, art. L3221-1 à L3221-5

DOSSIER/SALARIE

EMPLOI

SERIEUSE

N° SECURITE SOCIALE

QUALIFICATION-COEFFICIENT

Date d'entrée : 01/01/2020

sortie : 31/01/2025

ancienneté : 01/01/2020

SALARIE

DURANT Martine

allée des roses

13400 aubagne

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaires de base	151,87	13,1855	2 000,00		
Ind. compensatrice			230,77		
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			2 230,77		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 230,77			7,0000	156,15
RETENUE					
Sécurité Sociale plafonnée	2 230,77	0,0000	153,92	8,5500	190,73
Sécurité Sociale déplafonnée	2 230,77	0,4000	8,92	2,0200	45,06
Complémentaire Tranche 1	2 230,77	4,0100	89,45	0,0100	134,07
FAMILLE					
ASSURANCE CHÔMAGE	2 230,77			3,4500	76,96
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	2 230,77			4,3000	95,93
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 191,73	0,8000	149,04	0,4300	9,73
CSG CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 191,73	2,0000	63,56		
EXONERATION, ECRÈTEMENT S ET ALLÈGEMENT S					342,20
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			464,89		366,43

NET SOCIAL

1 765,88

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

1 765,88

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 829,44	2,10	38,42	38,42
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	
MOIS	161,00	3 925,00	2 230,77	484,89	1 829,44	366,43
CUMUL	161,00	3 925,00	2 230,77	484,89	1 829,44	366,43

NET A PAYER

1 727,46 €

REGLEMENT

DATE DE PAIE

31/01/2025

Total versé par l'employeur

2 597,20

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 031 : Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel

Exemple d'un bulletin avec le montant de l'indemnité de fin de contrat saisi, soit 350 €.

BULLETIN DE PAIE

01/01/2025 au 31/01/2025

EMPLOYEUR CONVENTION COLLECTIVE 0000 - Absence de C.C./Dernier des congés payés - code du contrat, art. L.3141-3 à L.3141-20 Dernière présence - code du contrat, art. L.3231-1 à L.3231-5	DOSSIER/SALARIE EMPLOI serveur N° SECURITE SOCIALE QUALIFICATION-COEFFICIENT Date d'entrée 01/01/2024 sortie 31/01/2025 ancienneté 01/01/2024 SALARIE DUPONT Pascal Allée des rosiers 13400 aubagne
---	--

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaires de base	151,67	19,7798	3 000,00		
Prime précarité			350,00		
Ind. compensatrice			348,15		
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			3 696,15		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	3 696,15			7,0000	258,73
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSION	3 696,15			1,2000	44,35
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	3 696,15	0,0000	255,03	8,5500	316,02
Sécurité Sociale déplafonnée	3 696,15	0,4000	14,78	2,0200	74,66
Complémentaire Tranche 1	3 696,15	4,0100	148,22	0,0100	222,14
FAMILLE	3 696,15			3,4500	127,52
ASSURANCE CHÔMAGE	3 696,15			4,3000	158,93
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	3 696,15			1,4300	53,08
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	3 631,47	0,8000	248,94		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	3 631,47	2,0000	105,32		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			770,29		1 255,43

NET SOCIAL	2 925,86
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	2 925,86

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	3 031,18	7,50	227,34	227,34
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	
MOIS	161,00	3 925,00	3 696,15	770,29	3 031,18	1 255,43
CUMUL	161,00	3 925,00	3 696,15	770,29	3 031,18	1 255,43

NET A PAYER	2 698,52 €
REGLEMENT	
DATE DE PAIE	31/01/2025

	Total versé par l'employeur
	4 951,58

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

FICHE DE SYNTHÈSE
GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Motifs 020 - Licenciement pour autre motif, 087 - Licenciement pour faute grave et 088 - Licenciement pour faute lourde

Exemple d'un bulletin suite à un licenciement pour faute lourde sans indemnité.

BULLETIN DE PAIE
01/01/2025 au 31/01/2025
EMPLOYEUR: []
DOSSIER/SALARIE: [] EMPLOI: []
N° SECURITE SOCIALE: [] QUALIFICATION-COEFFICIENT: []
Date d'entrée: 01/01/2020 sortie: 31/01/2025 ancienneté: 01/01/2020
SALARIE:
DURANT Martine
allée des roses
13400 aubagne
CONVENTION COLLECTIVE:
0000 - Absence de C.C./D'ordre des comptes payés - code du travail, art. L3141-3 à L3141-20/
Durée du présent: code du travail, art. L1231-1 à L1231-5
Cotisations et contributions sociales
Base Taux salarial Part salarié Part employeur
Taux Montant
Salaires de base 151,87 13,1855 2 000,00
Ind. compensatrice 230,77
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND 2 230,77
SANTÉ
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès 2 230,77 7,0000 156,15
RETRAITE
Sécurité Sociale plafonnée 2 230,77 0,0000 153,92 8,5500 190,73
Sécurité Sociale déplafonnée 2 230,77 0,4000 8,92 2,0200 45,06
Complémentaire Tranche 1 2 230,77 4,0100 89,45 0,0100 134,07
FAMILLE 2 230,77 3,4500 76,96
ASSURANCE CHÔMAGE 2 230,77 4,3000 95,93
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR 2 230,77 0,4300 9,73
CSG déductible de l'impôt sur le revenu 2 191,73 0,8000 149,04
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu 2 191,73 2,0000 63,56
EXONÉRATIONS, ECRÈTEMENT S ET ALLEGEMENTS 342,20
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 464,89 366,43
NET SOCIAL 1 765,88
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU 1 765,88
Impôt sur le revenu Base Taux non personnalisé Montant Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source 1 829,44 2,10 38,42 38,42
Montant net des heures compl/suppl exonérées 0,00 0,00
Heures Plafond S.S. Brut S.S. Retenues Net Imposable Cotis. Patron. NET A PAYER 1 727,46 €
MOIS 161,00 3 925,00 2 230,77 464,89 1 829,44 366,43
CUMUL 161,00 3 925,00 2 230,77 464,89 1 829,44 366,43
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.
Total versé par l'employeur 2 597,20

Exemple d'un bulletin suite à un licenciement pour autre motif avec une indemnité conventionnelle de 10 000 € et un brut de l'année précédente de 30 000 €.

BULLETIN DE PAIE
01/01/2025 au 31/01/2025
EMPLOYEUR: []
DOSSIER/SALARIE: [] EMPLOI: []
N° SECURITE SOCIALE: [] QUALIFICATION-COEFFICIENT: []
Date d'entrée: 01/01/2020 sortie: 31/01/2025 ancienneté: 01/01/2020
SALARIE:
DURANT Martine
allée des roses
13400 aubagne
CONVENTION COLLECTIVE:
0000 - Absence de C.C./D'ordre des comptes payés - code du travail, art. L3141-3 à L3141-20/
Durée du présent: code du travail, art. L1231-1 à L1231-5
Cotisations et contributions sociales
Base Taux salarial Part salarié Part employeur
Taux Montant
Salaires de base 151,87 13,1855 2 000,00
Ind. compensatrice 230,77
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND 2 230,77
SANTÉ
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès 2 230,77 7,0000 156,15
RETRAITE
Sécurité Sociale plafonnée 2 230,77 0,0000 153,92 8,5500 190,73
Sécurité Sociale déplafonnée 2 230,77 0,4000 8,92 2,0200 45,06
Complémentaire Tranche 1 2 230,77 4,0100 89,45 0,0100 134,07
FAMILLE 2 230,77 3,4500 76,96
ASSURANCE CHÔMAGE 2 230,77 4,3000 95,93
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR 2 230,77 0,4300 9,73
CSG déductible de l'impôt sur le revenu 2 191,73 0,8000 149,04
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu 2 191,73 2,0000 63,56
EXONÉRATIONS, ECRÈTEMENT S ET ALLEGEMENTS 342,20
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 464,89 366,43
Indem. légale de licenciement 10 000,00
Indemnité globale versée 10 000,00
NET SOCIAL 11 765,88
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU 11 765,88
Impôt sur le revenu Base Taux non personnalisé Montant Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source 1 829,44 2,10 38,42 38,42
Montant net des heures compl/suppl exonérées 0,00 0,00
Heures Plafond S.S. Brut S.S. Retenues Net Imposable Cotis. Patron. NET A PAYER 11 727,46 €
MOIS 161,00 3 925,00 2 230,77 464,89 1 829,44 366,43
CUMUL 161,00 3 925,00 2 230,77 464,89 1 829,44 366,43
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.
Total versé par l'employeur 2 597,20

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 034 - Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur

Exemple de bulletin avec une indemnité compensatrice de prévenance de 2 800 €.

BULLETIN DE PAIE																																																																																																																																																																																																							
01/01/2025 au 31/01/2025																																																																																																																																																																																																							
EMPLOYEUR		DOSSIER/SALARIE		EMPLOI																																																																																																																																																																																																			
				serveuse																																																																																																																																																																																																			
		N° SECURITE SOCIALE		QUALIFICATION-COEFFICIENT																																																																																																																																																																																																			
		Date d'entrée 01/01/2020		sortie 31/01/2025 ancienneté 01/01/2020																																																																																																																																																																																																			
CONVENTION COLLECTIVE		SALARIE																																																																																																																																																																																																					
		DURANT Martine																																																																																																																																																																																																					
		allée des roses																																																																																																																																																																																																					
		13400 aubagne																																																																																																																																																																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Cotisations et contributions sociales</th> <th rowspan="2">Base</th> <th rowspan="2">Taux salarial</th> <th rowspan="2">Part salarié</th> <th colspan="2">Part employeur</th> </tr> <tr> <th>Taux</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salaire de base</td> <td>151,67</td> <td>13,1855</td> <td>2 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ind. délai de prévenance</td> <td></td> <td></td> <td>2 800,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ind. compensatrice</td> <td></td> <td></td> <td>553,85</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND</td> <td></td> <td></td> <td>5 353,85</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>SANTÉ</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès</td> <td>5 353,85</td> <td></td> <td></td> <td>13,0000</td> <td>696,00</td> </tr> <tr> <td>RETRAITE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sécurité Sociale plafonnée</td> <td>3 925,00</td> <td>0,9000</td> <td>270,83</td> <td>8,5500</td> <td>335,59</td> </tr> <tr> <td>Sécurité Sociale déplafonnée</td> <td>5 353,85</td> <td>0,4000</td> <td>21,42</td> <td>2,0200</td> <td>108,15</td> </tr> <tr> <td>Complémentaire CET</td> <td>5 353,85</td> <td>0,1400</td> <td>7,50</td> <td>0,2100</td> <td>11,24</td> </tr> <tr> <td>Complémentaire Tranche 1</td> <td>3 925,00</td> <td>4,0100</td> <td>157,40</td> <td>0,0100</td> <td>235,89</td> </tr> <tr> <td>Complémentaire Tranche 2</td> <td>1 428,85</td> <td>0,7200</td> <td>138,88</td> <td>14,5700</td> <td>208,19</td> </tr> <tr> <td>FAMILLE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>ASSURANCE CHÔMAGE</td> <td>5 353,85</td> <td></td> <td></td> <td>3,4500</td> <td>184,71</td> </tr> <tr> <td>ASSURANCE CHÔMAGE</td> <td>5 353,85</td> <td></td> <td></td> <td>4,3000</td> <td>230,21</td> </tr> <tr> <td>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>21,92</td> </tr> <tr> <td>CSG déductible de l'impôt sur le revenu</td> <td>5 260,16</td> <td>0,8000</td> <td>357,89</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu</td> <td>5 260,16</td> <td>2,9000</td> <td>152,54</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</td> <td></td> <td></td> <td>1 106,26</td> <td></td> <td>2 031,90</td> </tr> <tr> <td colspan="5">NET SOCIAL</td> <td>4 247,59</td> </tr> <tr> <td colspan="5">NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</td> <td>4 247,59</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Impôt sur le revenu</td> <td>Base</td> <td>Taux non personnalisé</td> <td>Montant</td> <td>Cumul annuel</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Impôt sur le revenu prélevé à la source</td> <td>4 400,13</td> <td>13,80</td> <td>607,22</td> <td>607,22</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Montant net des heures compl/suppl exonérées</td> <td></td> <td></td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Heures</td> <td>Plafond S.S.</td> <td>Brut S.S.</td> <td>Retenues</td> <td>Net Imposable</td> <td>Cotis. Patron.</td> </tr> <tr> <td>MOIS</td> <td>161,00</td> <td>3 925,00</td> <td>5 353,85</td> <td>1 106,26</td> <td>4 400,13</td> </tr> <tr> <td>CUMUL</td> <td>161,00</td> <td>3 925,00</td> <td>5 353,85</td> <td>1 106,26</td> <td>4 400,13</td> </tr> <tr> <td colspan="5">NET A PAYER</td> <td>3 640,37 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">REGLEMENT</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">DATE DE PAIE</td> <td>31/01/2025</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Total versé par l'employeur</td> <td>7 385,75</td> </tr> </tbody> </table>						Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur		Taux	Montant	Salaire de base	151,67	13,1855	2 000,00			Ind. délai de prévenance			2 800,00			Ind. compensatrice			553,85			TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			5 353,85			SANTÉ						Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	5 353,85			13,0000	696,00	RETRAITE						Sécurité Sociale plafonnée	3 925,00	0,9000	270,83	8,5500	335,59	Sécurité Sociale déplafonnée	5 353,85	0,4000	21,42	2,0200	108,15	Complémentaire CET	5 353,85	0,1400	7,50	0,2100	11,24	Complémentaire Tranche 1	3 925,00	4,0100	157,40	0,0100	235,89	Complémentaire Tranche 2	1 428,85	0,7200	138,88	14,5700	208,19	FAMILLE						ASSURANCE CHÔMAGE	5 353,85			3,4500	184,71	ASSURANCE CHÔMAGE	5 353,85			4,3000	230,21	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					21,92	CSG déductible de l'impôt sur le revenu	5 260,16	0,8000	357,89			CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	5 260,16	2,9000	152,54			TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			1 106,26		2 031,90	NET SOCIAL					4 247,59	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU					4 247,59	Impôt sur le revenu		Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel	Impôt sur le revenu prélevé à la source		4 400,13	13,80	607,22	607,22	Montant net des heures compl/suppl exonérées				0,00	0,00	Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	MOIS	161,00	3 925,00	5 353,85	1 106,26	4 400,13	CUMUL	161,00	3 925,00	5 353,85	1 106,26	4 400,13	NET A PAYER					3 640,37 €	REGLEMENT						DATE DE PAIE					31/01/2025	Total versé par l'employeur					7 385,75
Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur																																																																																																																																																																																																			
				Taux	Montant																																																																																																																																																																																																		
Salaire de base	151,67	13,1855	2 000,00																																																																																																																																																																																																				
Ind. délai de prévenance			2 800,00																																																																																																																																																																																																				
Ind. compensatrice			553,85																																																																																																																																																																																																				
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			5 353,85																																																																																																																																																																																																				
SANTÉ																																																																																																																																																																																																							
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	5 353,85			13,0000	696,00																																																																																																																																																																																																		
RETRAITE																																																																																																																																																																																																							
Sécurité Sociale plafonnée	3 925,00	0,9000	270,83	8,5500	335,59																																																																																																																																																																																																		
Sécurité Sociale déplafonnée	5 353,85	0,4000	21,42	2,0200	108,15																																																																																																																																																																																																		
Complémentaire CET	5 353,85	0,1400	7,50	0,2100	11,24																																																																																																																																																																																																		
Complémentaire Tranche 1	3 925,00	4,0100	157,40	0,0100	235,89																																																																																																																																																																																																		
Complémentaire Tranche 2	1 428,85	0,7200	138,88	14,5700	208,19																																																																																																																																																																																																		
FAMILLE																																																																																																																																																																																																							
ASSURANCE CHÔMAGE	5 353,85			3,4500	184,71																																																																																																																																																																																																		
ASSURANCE CHÔMAGE	5 353,85			4,3000	230,21																																																																																																																																																																																																		
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					21,92																																																																																																																																																																																																		
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	5 260,16	0,8000	357,89																																																																																																																																																																																																				
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	5 260,16	2,9000	152,54																																																																																																																																																																																																				
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			1 106,26		2 031,90																																																																																																																																																																																																		
NET SOCIAL					4 247,59																																																																																																																																																																																																		
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU					4 247,59																																																																																																																																																																																																		
Impôt sur le revenu		Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel																																																																																																																																																																																																		
Impôt sur le revenu prélevé à la source		4 400,13	13,80	607,22	607,22																																																																																																																																																																																																		
Montant net des heures compl/suppl exonérées				0,00	0,00																																																																																																																																																																																																		
Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.																																																																																																																																																																																																		
MOIS	161,00	3 925,00	5 353,85	1 106,26	4 400,13																																																																																																																																																																																																		
CUMUL	161,00	3 925,00	5 353,85	1 106,26	4 400,13																																																																																																																																																																																																		
NET A PAYER					3 640,37 €																																																																																																																																																																																																		
REGLEMENT																																																																																																																																																																																																							
DATE DE PAIE					31/01/2025																																																																																																																																																																																																		
Total versé par l'employeur					7 385,75																																																																																																																																																																																																		

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 043 - Rupture conventionnelle individuelle

Exemple de bulletin avec une indemnité spécifique de rupture conventionnelle égale au montant de l'indemnité conventionnelle de 1895,88 €.

BULLETIN DE PAIE																																																																																																																																																																																																																							
01/01/2025 au 31/01/2025																																																																																																																																																																																																																							
EMPLOYEUR		DOSSIER/SALARIE		EMPLOI																																																																																																																																																																																																																			
				serveuse																																																																																																																																																																																																																			
		N° SECURITE SOCIALE		QUALIFICATION-COEFFICIENT																																																																																																																																																																																																																			
		Date d'entrée 01/01/2020		sortie 31/01/2025 ancienneté 01/01/2020																																																																																																																																																																																																																			
CONVENTION COLLECTIVE		SALARIE																																																																																																																																																																																																																					
2020 - Absence de C.C. / D'un des cotisants payés - code du travail, art. L1231-3 à L1231-5		DURANT Martine allée des roses 13400 aubagne																																																																																																																																																																																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cotisations et contributions sociales</th> <th>Base</th> <th>Taux salarial</th> <th>Part salarié</th> <th colspan="2">Part employeur</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>Taux</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salaires de base</td> <td>151,87</td> <td>13,1805</td> <td>2 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ind. compensatrice</td> <td></td> <td></td> <td>230,77</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND</td> <td></td> <td></td> <td>2 230,77</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>SANTÉ</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sécurité sociale - Maladie/Maternité/Invalidité/Décès</td> <td>2 230,77</td> <td></td> <td></td> <td>7,0000</td> <td>156,15</td> </tr> <tr> <td>RETRAITE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sécurité Sociale plafonnée</td> <td>2 230,77</td> <td>0,0000</td> <td>153,92</td> <td>8,5500</td> <td>190,73</td> </tr> <tr> <td>Sécurité Sociale déplafonnée</td> <td>2 230,77</td> <td>0,4000</td> <td>8,92</td> <td>2,0200</td> <td>45,06</td> </tr> <tr> <td>Complémentaire Tranche 1</td> <td>2 230,77</td> <td>4,0100</td> <td>89,45</td> <td>0,0100</td> <td>134,07</td> </tr> <tr> <td>FAMILLE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>ASSURANCE CHÔMAGE</td> <td>2 230,77</td> <td></td> <td></td> <td>3,4500</td> <td>76,96</td> </tr> <tr> <td>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</td> <td>2 230,77</td> <td></td> <td></td> <td>4,3000</td> <td>95,93</td> </tr> <tr> <td>CSG déductible de l'impôt sur le revenu</td> <td>2 191,73</td> <td>0,8000</td> <td>149,04</td> <td></td> <td>578,49</td> </tr> <tr> <td>CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu</td> <td>2 191,73</td> <td>2,0000</td> <td>63,58</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>EXONERATIONS, ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>342,20</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</td> <td></td> <td></td> <td>464,89</td> <td></td> <td>935,19</td> </tr> <tr> <td>Ind. rupture conv non soumise</td> <td></td> <td></td> <td>1 895,88</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnité globale versée</td> <td>1 895,88</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">NET SOCIAL</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td colspan="2">3 661,76</td> </tr> <tr> <td colspan="4">NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</td> <td colspan="2">3 661,76</td> </tr> <tr> <td>Impôt sur le revenu</td> <td>Base</td> <td>Taux non personnalisé</td> <td>Montant</td> <td colspan="2">Cumul annuel</td> </tr> <tr> <td>Impôt sur le revenu prélevé à la source</td> <td>1 829,44</td> <td>2,10</td> <td>38,42</td> <td colspan="2">38,42</td> </tr> <tr> <td>Montant net des heures compl/suppl exonérées</td> <td></td> <td></td> <td>0,00</td> <td colspan="2">0,00</td> </tr> <tr> <td>Heures</td> <td>Plafond S.S.</td> <td>Brut S.S.</td> <td>Retenues</td> <td>Net Imposable</td> <td>Cotis. Patron.</td> </tr> <tr> <td>MOIS</td> <td>161,00</td> <td>3 925,00</td> <td>2 230,77</td> <td>464,89</td> <td>1 829,44</td> </tr> <tr> <td>CUMUL</td> <td>161,00</td> <td>3 925,00</td> <td>2 230,77</td> <td>464,89</td> <td>935,19</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.</td> </tr> <tr> <td colspan="4">NET A PAYER</td> <td colspan="2">3 623,34 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">REGLEMENT</td> <td colspan="2">DATE DE PAIE</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td colspan="2">31/01/2025</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Total versé par l'employeur</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td colspan="2">3 165,98</td> </tr> </tbody> </table>						Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur						Taux	Montant	Salaires de base	151,87	13,1805	2 000,00			Ind. compensatrice			230,77			TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			2 230,77			SANTÉ						Sécurité sociale - Maladie/Maternité/Invalidité/Décès	2 230,77			7,0000	156,15	RETRAITE						Sécurité Sociale plafonnée	2 230,77	0,0000	153,92	8,5500	190,73	Sécurité Sociale déplafonnée	2 230,77	0,4000	8,92	2,0200	45,06	Complémentaire Tranche 1	2 230,77	4,0100	89,45	0,0100	134,07	FAMILLE						ASSURANCE CHÔMAGE	2 230,77			3,4500	76,96	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	2 230,77			4,3000	95,93	CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 191,73	0,8000	149,04		578,49	CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 191,73	2,0000	63,58			EXONERATIONS, ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS					342,20	TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			464,89		935,19	Ind. rupture conv non soumise			1 895,88			Indemnité globale versée	1 895,88					NET SOCIAL										3 661,76		NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				3 661,76		Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel		Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 829,44	2,10	38,42	38,42		Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00		Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	MOIS	161,00	3 925,00	2 230,77	464,89	1 829,44	CUMUL	161,00	3 925,00	2 230,77	464,89	935,19	Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.						NET A PAYER				3 623,34 €		REGLEMENT				DATE DE PAIE						31/01/2025		Total versé par l'employeur										3 165,98	
Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur																																																																																																																																																																																																																			
				Taux	Montant																																																																																																																																																																																																																		
Salaires de base	151,87	13,1805	2 000,00																																																																																																																																																																																																																				
Ind. compensatrice			230,77																																																																																																																																																																																																																				
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			2 230,77																																																																																																																																																																																																																				
SANTÉ																																																																																																																																																																																																																							
Sécurité sociale - Maladie/Maternité/Invalidité/Décès	2 230,77			7,0000	156,15																																																																																																																																																																																																																		
RETRAITE																																																																																																																																																																																																																							
Sécurité Sociale plafonnée	2 230,77	0,0000	153,92	8,5500	190,73																																																																																																																																																																																																																		
Sécurité Sociale déplafonnée	2 230,77	0,4000	8,92	2,0200	45,06																																																																																																																																																																																																																		
Complémentaire Tranche 1	2 230,77	4,0100	89,45	0,0100	134,07																																																																																																																																																																																																																		
FAMILLE																																																																																																																																																																																																																							
ASSURANCE CHÔMAGE	2 230,77			3,4500	76,96																																																																																																																																																																																																																		
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	2 230,77			4,3000	95,93																																																																																																																																																																																																																		
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 191,73	0,8000	149,04		578,49																																																																																																																																																																																																																		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 191,73	2,0000	63,58																																																																																																																																																																																																																				
EXONERATIONS, ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS					342,20																																																																																																																																																																																																																		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			464,89		935,19																																																																																																																																																																																																																		
Ind. rupture conv non soumise			1 895,88																																																																																																																																																																																																																				
Indemnité globale versée	1 895,88																																																																																																																																																																																																																						
NET SOCIAL																																																																																																																																																																																																																							
				3 661,76																																																																																																																																																																																																																			
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				3 661,76																																																																																																																																																																																																																			
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel																																																																																																																																																																																																																			
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 829,44	2,10	38,42	38,42																																																																																																																																																																																																																			
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00																																																																																																																																																																																																																			
Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.																																																																																																																																																																																																																		
MOIS	161,00	3 925,00	2 230,77	464,89	1 829,44																																																																																																																																																																																																																		
CUMUL	161,00	3 925,00	2 230,77	464,89	935,19																																																																																																																																																																																																																		
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.																																																																																																																																																																																																																							
NET A PAYER				3 623,34 €																																																																																																																																																																																																																			
REGLEMENT				DATE DE PAIE																																																																																																																																																																																																																			
				31/01/2025																																																																																																																																																																																																																			
Total versé par l'employeur																																																																																																																																																																																																																							
				3 165,98																																																																																																																																																																																																																			

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 038 - Mise à la retraite par l'employeur

Exemple de bulletin avec une indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur de 1895,88 €.

BULLETIN DE PAIE					
01/01/2025 au 31/01/2025					
EMPLOYEUR		DOSSIER/SALARIE		EMPLOI	
				serveuse	
		N° SECURITE SOCIALE		QUALIFICATION-COEFFICIENT	
		Date d'entrée 01/01/2020 sortie 31/01/2025 ancienneté 01/01/2020			
		SALARIE			
		DURANT Martine allée des roses			
		13400 aubagne			
CONVENTION COLLECTIVE					
9999 - Absence de C.C./Durée des congés payés : code du motif, art. L3141-3 à L3141-29 Durée du travail : code du travail, art. L5231-1 à L5231-5					
Cotisations et contributions sociales		Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
				Taux	Montant
Salaires de base		151,67	13,1805	2 000,00	
Ind. compensatrice				230,77	
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND				2 230,77	
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		2 230,77		7,0000	156,15
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée		2 230,77	0,0000	153,92	8,5500
Sécurité Sociale déplafonnée		2 230,77	0,4000	8,92	2,0200
Complémentaire Tranche 1		2 230,77	4,0100	89,45	0,0100
FAMILLE		2 230,77		3,4500	76,96
ASSURANCE CHÔMAGE		2 230,77		4,3000	95,93
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					578,49
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		2 191,73	0,8000	149,04	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		2 191,73	2,0000	63,56	
EXONERATIONS, ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS					342,20
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				464,89	935,19
Ind. retraite non soumise				1 895,88	
Indemnité globale versée		1 895,88			
NET SOCIAL		3 661,76			
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU		3 661,76			
Impôt sur le revenu		Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source		1 829,44	2,10	38,42	38,42
Montant net des heures complisuppl exonérées				0,00	0,00
Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.
MOIS	161,00	3 925,00	2 230,77	464,89	1 829,44
CUMUL	161,00	3 925,00	2 230,77	464,89	1 829,44
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.					
NET A PAYER				3 623,34 €	
REGLEMENT				DATE DE PAIE	
				31/01/2025	
Total versé par l'employeur					
				3 165,96	

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Exemple de bulletin avec une indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié de 4000 €.

35

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

CALCUL DES DSN FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL UNIQUE

Une fois les bulletins validés dans **i-Paie**, un **Signalement Fin de contrat de travail unique** se calcule dans le **Tableau de bord ACD PAIE**, au niveau de la **Gestion des DSN**.

Gestion des DSN

Filtres

Établissement

Tous

Nature

☒ Mensuelle

☒ Arrêt / Reprise de travail

☒ Fin de contrat unique

☒ Amorçage des données variables

Nature	Etablissements / Salariés / Contrats	Calcul	Statut	Informations
07 - Signalement Fin du contrat de travail Unique 01 - déclar	Ouvrir la DSN... Valider et générer la DSN... Modifier l'état de la déclaration... Lecture des CRM pour cette déclaration... Enregistrer Fichier DSN sous...	✗		Le contrôleur DSN a remonté 7 erreur(s)

Effectuer un clic droit sur la **DSN** puis cliquer sur **Ouvrir la DSN**.

L'ensemble des indemnités perçues par le salarié apparaît en **DSN** dans les **Versements du salarié** - onglet **Prime** :

Recherche d'un salarié

Tri des salariés par code

Contacts chez le déclaré

SASU sorties

Organismes de protection

02 - DUPONT Pascal

Contrat du 01/01/2024 au 31/01/2025

Versement du 31/01/2025 (1)

Versement individuel

Date de versement 31/01/2025

Numéro du versement / Mensuelle de rattach. 01 - Éléments de la 1

Rémunération nette fiscale calculée 3 031,18

Rémunération nette fiscale saisie

Rémunération nette versée calculée 2 925,86

Rémunération nette versée saisie

Taux de prélèvement à la source

Montant de prélèvement à la source 227,34

Identifiant du taux de prél. à la source

Type du taux de prélèvement à la source 13 - Barème mensuel métropole

Montant de la part non imposable calculé 0,00

Montant de la part non imposable saisi

Montant abattement sur base fiscale calculé 0,00

Montant abattement sur base fiscale saisi

Montant soumis au PAS calculé 3 031,18

Montant soumis au PAS saisi

Rémunération Prime

Revenu Brut

Base Assujettie

Régularisation PAS

Affiliation à tort

Maladie/Vieillesse à tort

Type

Date de début

Date de fin

Date de versement

Montant

020 - Indemnité compensatrice de congés payés

346,15

Pour tous les motifs de sortie, l'**indemnité compensatrice de congés payés** est reprise sans date de rattachement, sous le code **020 - Indemnité compensatrice de congés payés**.

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

Types d'indemnités de fin de contrat selon les motifs de sortie

- Motifs 059 - Démission, 081 - Fin de contrat d'apprentissage et 035 - Fin de période d'essai à l'initiative du salarié

Absence d'indemnité

Recherche d'un salarié

Tri des salariés par code

Contacts chez le déclaré

SASU sorties

Organismes de protection

01 - DURANT Martine

Contrat du 01/01/2020 au 31/01/2025

Versement du 31/01/2025 (1)

Versement individu

Date de versement31/01/2025

Numéro du versement / Mensuelle de rattach.01 - Éléments de la

Rémunération nette fiscale calculée1 829,44

Rémunération nette versée calculée1 765,88

Taux de prélèvement à la source

Montant de prélèvement à la source38,42

Type du taux de prélèvement à la source13 - Barème mensuel métropole

Montant de la part non imposable calculé0,00

Montant abatement sur base fiscale calculé0,00

Montant soumis au PAS calculé1 829,44

RémunérationPrime

Revenu Brut

Base Assujettie

Régularisation PAS

Affiliation à tort

Maladie/Vieillesse à tort

Rémunération nette fiscale saisie

Rémunération nette versée saisie

2,10

Identifiant du taux de prélèv. à la source

Montant de la part non imposable saisi

Montant abatement sur base fiscale saisi

Montant soumis au PAS saisi

Versement

Type	Date de début	Date de fin	Date de versement	Montant
020 - Indemnité compensatrice de congés payés				230,77

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 031 - Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel

Type 011 - Indemnité légale de fin de CDD

Recherche d'un salarié

Tri des salariés

par code

Contacts chez le déclaré

SASU sorties

Organismes de protection

02 - DUPONT Pascal

Contrat du 01/01/2024 au 31/01/2025

Versement du 31/01/2025 (1)

Versement individu

Date de versement31/01/2025

Numéro du versement / Mensuelle de rattach.01 - Éléments de la

Rémunération nette fiscale calculée3 031,18

Rémunération nette versée calculée2 925,86

Taux de prélèvement à la source7,50

Montant de prélèvement à la source227,34

Type du taux de prélèvement à la source13 - Barème mensuel métropole

Montant de la part non imposable calculé0,00

Montant abatement sur base fiscale calculé0,00

Montant soumis au PAS calculé3 031,18

RémunérationPrime

Revenu Brut

Base Assujettie

Régularisation PAS

Affiliation à tort

Maladie/Vieillesse à tort

Type	Date de début	Date de fin	Date de versement	Montant
020 - Indemnité compensatrice de congés payés				346,15
011 - Indemnité légale de fin de CDD				350,00

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motifs 020 - Licenciement pour autre motif, 087 - Licenciement pour faute grave et 088 - Licenciement pour faute lourde

Absence d'indemnité pour le licenciement faute lourde

Recherche d'un salarié

Tri des salariés par code

Contacts chez le déclaré

SASU sorties

Organismes de protection

04 - DURANT Martine

Contrat du 01/01/2025 au 31/01/2025

Versement du 31/01/2025 (1)

Versement individu

Date de versement 31/01/2025

Numéro du versement / Mensuelle de rattach. 01 - Éléments de la 1

Rémunération nette fiscale calculée 1 829,44

Rémunération nette fiscale saisie

Rémunération nette versée calculée 1 765,88

Rémunération nette versée saisie

Taux de prélèvement à la source 2,10

Montant de prélèvement à la source 38,42

Identifiant du taux de prélèv. à la source

Type du taux de prélèvement à la source 13 - Barème mensuel métropole

Montant de la part non imposable calculé 0,00

Montant de la part non imposable saisi

Montant abatement sur base fiscale calculé 0,00

Montant abatement sur base fiscale saisi

Montant soumis au PAS calculé 1 829,44

Montant soumis au PAS saisi

Rémunération Prime Revenu Brut Base Assujettie Régularisation PAS Affiliation à tort Maladie/Vieillesse à tort

Type	Date de début	Date de fin	Date de versement	Montant
020 - Indemnité compensatrice de congés payés				230,77

Type 021 - Indemnité conventionnelle pour un licenciement autre motif

Rémunération Prime Revenu Brut Base Assujettie Régularisation PAS Affiliation à tort Maladie/Vieillesse à tort

Type	Date de début	Date de fin	Date de versement	Montant
021 - Indemnité conventionnelle (supplémentaire aux indemnités légales)				10000,00
020 - Indemnité compensatrice de congés payés				230,77

Les types d'indemnités suivants peuvent également alimenter l'onglet **Prime** :

- 007 - Indemnité légale de licenciement
- 022 - Indemnité transactionnelle

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 034 - Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur

Type 017 - Dommages et intérêts dus à une rupture de période d'essai (délai de prévenance)

Recherche d'un salarié

Tri des salariés par code

Contacts chez le déclaré

SASU sorties

Organismes de protection

06 - DURANT Martine

Contrat du 01/01/2025 au 31/01/2025

Versement du 31/01/2025 (1)

Versement individuel

Date de versement31/01/2025

Numéro du versement / Mensuelle de rattach.01 - Éléments de la

Rémunération nette fiscale calculée4 400,13

Rémunération nette fiscale saisie

Rémunération nette versée calculée4 247,59

Rémunération nette versée saisie

Taux de prélèvement à la source

13,80

Montant de prélèvement à la source607,22

Identifiant du taux de prélév. à la source

Type du taux de prélèvement à la source13 - Barème mensuel métropole

Montant de la part non imposable calculé0,00

Montant de la part non imposable saisi

Montant abattement sur base fiscale calculé0,00

Montant abattement sur base fiscale saisi

Montant soumis au PAS calculé4 400,13

Montant soumis au PAS saisi

Rémunération

Prime

Revenu Brut

Base Assujettie

Régularisation PAS

Affiliation à tort

Maladie/Vieillesse à tort

Type	Date de début	Date de fin	Date de versement	Montant
020 - Indemnité compensatrice de congés payés				553,85
017 - Dommages et intérêts dus à la non remise du contrat ou dus à un CDD ou à une rupture de période d'essai (délai de prévenance)				2800,00

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

□ Motif 043 - Rupture conventionnelle individuelle

Type 001 - Indemnité spécifique de rupture conventionnelle

Recherche d'un salarié

Tri des salariés par code

Contacts chez le déclaré

SASU sorties

Organismes de protection

07 - DURANT Martine

Contrat du 01/01/2025 au 31/01/2025

Versement du 31/01/2025 (1)

Versement individu

Date de versement31/01/2025

Numéro du versement / Mensuelle de rattach.01 - Éléments de la

Rémunération nette fiscale calculée1 829,44

Rémunération nette versée calculée1 765,88

Taux de prélèvement à la source

Montant de prélèvement à la source38,42

Type du taux de prélèvement à la source13 - Barème mensuel métropole

Montant de la part non imposable calculé0,00

Montant abatement sur base fiscale calculé0,00

Montant soumis au PAS calculé1 829,44

Rémunération nette fiscale saisie

Rémunération nette versée saisie

2,10

Identifiant du taux de prélèv. à la source

Montant de la part non imposable saisi

Montant abatement sur base fiscale saisi

Montant soumis au PAS saisi

Rémunération

Prime

Revenu Brut

Base Assujettie

Régularisation PAS

Affiliation à tort

Maladie/Vieillesse à tort

Type

Date de début

Date de fin

Date de versement

Montant

020 - Indemnité compensatrice de congés payés

230,77

001 - Indemnité spécifique de rupture conventionnelle

1895,88

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 038 - Mise à la retraite par l'employeur

Type 003 - Indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur

Recherche d'un salarié

Tri des salariés par code

Contacts chez le déclaré

SASU sorties

Organismes de protection

08 - DURANT Martine

Contrat du 01/01/2025 au 31/01/2025

Versement du 31/01/2025 (1)

Versement individuel

Date de versement31/01/2025

Numéro du versement / Mensuelle de rattach.01 - Éléments de la ... 1

Rémunération nette fiscale calculée1 829,44

Rémunération nette fiscale saisie

Rémunération nette versée calculée1 765,88

Rémunération nette versée saisie

Taux de prélèvement à la source

2,10

Montant de prélèvement à la source38,42

Identifiant du taux de prélèv. à la source

Type du taux de prélèvement à la source13 - Barème mensuel métropole

Montant de la part non imposable calculé0,00

Montant de la part non imposable saisi

Montant abatement sur base fiscale calculé0,00

Montant abatement sur base fiscale saisi

Montant soumis au PAS calculé1 829,44

Montant soumis au PAS saisi

Rémunération

Prime

Revenu Brut

Base Assujettie

Régularisation PAS

Affiliation à tort

Maladie/Vieillesse à tort

Type	Date de début	Date de fin	Date de versement	Montant
020 - Indemnité compensatrice de congés payés				230,77
003 - Indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur				1895,88

Les types d'indemnités suivants peuvent également alimenter l'onglet **Prime** :

- 004 - Indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur
- 022 - Indemnité transactionnelle

FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

☐ Motif 039 - Départ à la retraite à l'initiative du salarié

Type 006 - Indemnité conventionnelle de départ à la retraite

Recherche d'un salarié

Tri des salariés par code

Contacts chez le déclaré

SASU sorties

Organismes de protection

09 - DURANT Martine

Contrat du 01/01/2025 au 31/01/2025

Versement du 31/01/2025 (1)

Versement individu

Date de versement 31/01/2025

Numéro du versement / Mensuelle de rattach. 01 - Éléments de la ... 1

Rémunération nette fiscale calculée 5 123,74

Rémunération nette fiscale saisie

Rémunération nette versée calculée 4 944,18

Rémunération nette versée saisie

Taux de prélèvement à la source

15,80

Montant de prélèvement à la source 809,55

Identifiant du taux de prélèv. à la source

Type du taux de prélèvement à la source 13 - Barème mensuel métropole

Montant de la part non imposable calculé 0,00

Montant de la part non imposable saisi

Montant abattement sur base fiscale calculé 0,00

Montant abattement sur base fiscale saisi

Montant soumis au PAS calculé 5 123,74

Montant soumis au PAS saisi

Rémunération

Prime

Revenu Brut

Base Assujettie

Régularisation PAS

Affiliation à tort

Maladie/Vieillesse à tort

Type

Date de début

Date de fin

Date de versement

Montant

020 - Indemnité compensatrice de congés payés

230,77

006 - Indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié

4000,00

Les types d'indemnités suivants peuvent également alimenter l'onglet **Prime** :

- 005 - Indemnité légale de départ à la retraite du salarié
- 022 - Indemnité transactionnelle